



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 077-217701226-20240131-2024_36C-AR

DECISION n° 2024 / 36-C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE L'ARENE DE LA COUPOLE AUPRES DE L'ASSOCIATION « ASTRAGALE & CIE »

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, =

CONSIDERANT que la Commune souhaite soutenir l'association « ASTRAGALE & CIE » dans l'organisation d'un spectacle autour des arts du cirque, organisé à la Coupole de Combs-la-Ville,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer une convention de mise à disposition à titre onéreux de l'Arène de la Coupole avec l'association « ASTRAGALE & CIE » domiciliée 5 Chemin des Saules - 91480 Quincy-sous-Sénart, représentée par son Président Monsieur Jean-Claude BIRRER, pour les journées du vendredi 22 et samedi 23 mars 2024, moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire de 1080€ TTC (mille quatre-vingt euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au Préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

31 janvier 2024



Le Maire
Guy GEOFFROY